

Tour de la Bourse  
Bureau 3700, C.P. 242  
800, Place Victoria  
Montréal (Québec) Canada H4Z 1E9



514 397 7400 Téléphone  
514 397 7600 Télécopieur  
1 800 361 6266 Sans frais

**Me André Turmel**  
Direct (514) 397 5141  
aturmel@fasken.com

Le 31 mars 2011  
No de dossier : 10887/118243.00018

**PAR COURRIEL SEULEMENT**

Me Véronique Dubois  
Secrétaire  
**RÉGIE DE L'ÉNERGIE**  
800, Place Victoria, 2<sup>e</sup> étage, bureau 255  
Montréal (Québec) H4Z 2A2

**Objet : Demande relative à la modification des tarifs et conditions des services de transport  
d'Hydro-Québec à compter du 1er janvier 2009  
R-3669-2008, phase 2 – Suivi de l'engagement # 16**

---

Chère consoeur,

Dans le cadre du dossier mentionné ci-dessus, Newfoundland and Labrador Hydro (« **NLH** ») souhaite faire un suivi sur la réponse du Transporteur à l'engagement 16 demandé par NLH.

Le 15 février 2011, le Transporteur a déposé au dossier de la Régie la réponse à l'engagement 16 demandé par NLH (pièce HQT-41, document 10). Lors de l'audience du 16 février 2011 tenue dans le présent dossier, suite à l'analyse de la réponse du Transporteur et compte tenu de son caractère incomplet, NLH a demandé un complément à cette réponse.

Le Transporteur répondait ainsi à cette demande de complément :

*« Je pourrais répondre en partie tout de suite aux représentations de maître Turmel qui, selon nous, sont suffisantes mais avant de faire ces représentations-là, je vais conférer avec mon client, voir s'il y a des éléments additionnels qu'on devrait communiquer également à la Régie pour simplifier le débat devant vous ce matin. »<sup>1</sup>*

---

<sup>1</sup> R-3669-2008 Phase 2, Notes sténographiques du 16 février 2011, p.9, lignes 4 à 10.

Lors de l'audience du 18 février 2011, la Régie a effectué un suivi sur les réponses aux engagements du Transporteur. Le Transporteur indiquait alors à la Régie que les réponses aux trois engagements encore sous étude – soit les engagements 16, 20 et 22 – seraient communiquées durant la semaine du 21 février 2011<sup>2</sup>.

Les réponses aux engagements 20 et 22 ont été déposées au dossier de la Régie respectivement les 2 et 9 mars 2011. La position du Transporteur à l'égard du complément à la réponse à l'engagement 16 demandé par NLH demeure donc pour le moment en suspend.

Sur la base de ce qui précède et dans le but d'avoir tous les éléments nécessaires au complément de la preuve du Transporteur, NLH demande respectueusement à la Régie d'ordonner au Transporteur de donner suite à la demande de complément de NLH à la réponse à l'engagement 16.

Selon la réponse que donnera le Transporteur à cette demande de complément, NLH réserve tous ses droits dans le présent dossier.

Espérant le tout conforme, veuillez agréer, chère consœur, l'expression de nos sentiments les plus distingués.

**FASKEN MARTINEAU DuMOULIN S.E.N.C.R.L., s.r.l.**

(s) André Turmel  
André Turmel  
AT/nb

c.c. : Mes Eric Dunberry, Marie-Christine Hivon et Jean Morel, procureurs d'HQT et à tous les intervenants

---

<sup>2</sup> R-3669-2008 Phase 2, Notes sténographiques du 18 février 2011, p.245, lignes 10 à 13.